

Conditions Générales de Services Formations des ADEAR du Centre-Val de Loire

V 2 du 21 septembre 2017

ARDEAR Centre-Val de Loire, Maison de l'Agriculture Paysanne, 87A Route de Chateau-Renault, 41 000 Blois
représentée par Daniel GIRARD, co-Président

N° de déclaration d'existence en tant qu'organisme de formation : 244 10107341

En application du livre III de la 6ème partie du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue, les conditions générales de service de l'ARDEAR Centre-Val de Loire ont pour objet de définir les modalités de participation aux formations financées par le fond VIVEA.

La participation aux formations suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes cités ci-dessous qui constituent donc un contrat entre l'ARDEAR Centre-Val de Loire et le participant.

La responsabilité de l'ARDEAR Centre-Val de Loire ne pourra être engagée en cas de force majeure.

Evolution des conditions générales de service

L'ARDEAR Centre-Val de Loire se réserve le droit de modifier tout ou partie les termes, conditions et mentions du présent document. Elle s'engage à en avvertir les participants aux formations et à afficher les nouvelles conditions générales de service. Il est ainsi conseillé de consulter régulièrement la dernière version des Conditions Générales de Service disponible sur site internet d'InPACT Centre rubrique ARDEAR/ Les actions/Se former.

Les Conditions Générales de Service sont valables pour toutes les formations proposées par les ADEAR du Centre-Val de Loire et l'ARDEAR Centre-Val de Loire.

Caractéristiques et organisation de la formation :

- Le lieu et les horaires de la formation seront précisés au plus tard lors de l'envoi de la confirmation d'inscription.
- Les dates seront susceptibles d'être modifiées selon la disponibilité des participants, intervenants ou formateurs.
- La formation sera animée par un responsable de stage-formateur et éventuellement un intervenant extérieur qui signera une convention.
- Une évaluation de la formation sera réalisée à l'aide d'un questionnaire remis à chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Modalités financières

Les conditions financières seront indiquées sur les supports de communication.

Désistement du stagiaire

En cas de désistement, les inscrits s'engagent à informer l'organisme de formation le plus tôt possible et **au moins 48 h avant le démarrage de la formation.**

Annulation ou report de la formation

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Sauf cas de force majeure, les inscrits seront informés **au plus tard 3 jours ouvrés avant le début de la formation.**

Différend

En cas de différend, les deux parties essayeront de trouver une solution amiable. A défaut, le tribunal administratif de Blois sera seul compétent pour arbitrer le litige.